



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 18 juin 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ET NYSCOPBA ANNONCENT UNE ENTENTE CONTRACTUELLE PROVISOIRE

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo et Donn Rowe, président de l'Association des policiers bénévoles et agents correctionnels, Inc. (NYSCOPBA), ont annoncé aujourd'hui une entente contractuelle entre l'État et le syndicat des agents correctionnels de l'État de New York. Il s'agit de la première entente négociée entre l'État et la NYSCOPBA depuis 1999. Avant cette entente, la NYSCOPBA et l'État de New York étaient incapables de se mettre d'accord sur un contrat, et ce, durant neuf ans.

L'entente résout d'importants problèmes salariaux et contractuels datant de 2009, et adopte le modèle de contrats récemment négociés. Le contrat est provisoire en attendant la ratification des membres de la NYSCOPBA.

« En coopérant et en collaborant à ces négociations, nous avons pu nous entendre sur un contrat qui tient compte des réalités fiscales de notre État tout en maintenant les droits et avantages de ces membres des forces de la loi qui travaillent chaque jour à la protection des New-Yorkais, a déclaré le Gouverneur Cuomo. La NYSCOPBA a reconnu qu'il fallait se partager les sacrifices dans cette entente, et je remercie le président Rowe de son leadership. »

Donn Rowe, président de l'Association des policiers bénévoles et agents correctionnels, Inc. (NYSCOPBA) de l'État de New York, a déclaré : « Les membres de la NYSCOPBA effectuent certaines des tâches les plus dangereuses à New York et ils n'ont jamais demandé plus que leur part équitable. Au nom des membres de la NYSCOPBA qui travaillent dur, je veux remercier le Gouverneur Cuomo et son personnel du ton respectueux de ces négociations, et je veux donner au Gouverneur le mérite d'avoir reconnu la difficulté du travail de nos membres. Ils font un travail précieux pour protéger les New-Yorkais chaque jour. »

L'unité des services de sécurité de la NYSCOPBA est composée d'officiers correctionnels et de brigadiers assignés à des prisons du Département des corrections et de la supervision de la communauté. Les membres de la NYSCOPBA sont sans contrat depuis 2008 et se sont retirés de l'arbitrage de 2009 à 2011.

Le contrat sur lequel on s'est mis d'accord fera économiser environ 106 millions de dollars en prestations-maladie pour la durée de cette entente. Cette entente permettra également des économies

French

de 50 millions de dollars via le Programme de réduction du déficit pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013.

Les principales mesures du projet d'entente, qui devra être ratifié par la totalité des membres de la NYSCOPBA, incluent :

- Une augmentation salariale de 0 % pour les trois années 2011-2013 et une augmentation de 2 % pour 2014 et 2015.
- Une prime de rétention de 1000 \$, comptant 775 \$ en 2013 et 225 \$ en 2014.
- La réduction du déficit en cas de départ de neuf jours (départ non payé).
- Un paiement rétroactif devant être payé avant la fin de l'année civile, si possible.
- Une augmentation des primes d'assurance santé de 6 % à la fois pour les familles et les assurés individuels, faisant passer la cotisation pour les assurés individuels à 16 % et à 31 % pour les assurances familiales.
- Les agents recevront une protection contre le congédiement identique, conformément aux autres ententes avec la main-d'oeuvre syndiquée négociées l'an dernier. Les réductions d'effectifs autorisées par la loi et suivant les décisions de la Direction de fermer ou de restructurer les établissements, les recommandations de la commission SAGE ou les changements matériels ou imprévus de la situation financière de l'État ne sont pas couverts par ces limitations.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418